

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 01.07.2025

Green lemonade Aroma

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 1 sur 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Green lemonade Aroma

UFI: H87R-48NR-2001-CCAK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Arôme

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Culami GmbH & Co. KG
Rue: Grimbergstrasse 12B
Localité: D-45889 Gelsenkirchen
Téléphone: 020917765011
E-mail: support@culami.com
Personne à contacter: Philip Behrendt
E-mail: qs@culami.com

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
Rue: St. Klemensstrasse 10
Localité: CH-2544 Bettlach
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
E-mail: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Sens. 1; H317

Libellé des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage**

4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 01.07.2025

Green lemonade Aroma

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 2 sur 10



Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation appropriée de recyclage ou d'élimination.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants



3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Nom de la substance			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification (règlement (CE) n° 1272/2008)			
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutanamide			7 - < 8 %
	256-974-4			
	Acute Tox. 4; H302			
64-19-7	Acide acétique			2,5 - < 2,8 %
	200-580-7	607-002-00-6	01-2119475328-30	
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A; H226 H314			
3658-77-3	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one			0,1 - < 0,5 %
	222-908-8			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A; H302 H319 H317			

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA		
51115-67-4	256-974-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutanamide	7 - < 8 %
	oral: ETA = 500 mg/kg		
64-19-7	200-580-7	Acide acétique	2,5 - < 2,8 %
	par inhalation: CL50 = 598 ppm (gaz); oral: DL50 = 3310 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100		
	Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - <		
	25		
3658-77-3	222-908-8	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one	0,1 - < 0,5 %
	oral: ETA = 500 mg/kg		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 01.07.2025

Green lemonade Aroma

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 3 sur 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec précaution et abondamment avec un rince-œil ou avec de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement, tenir compte du risque d'aspiration.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome isolant et une combinaison de protection chimique. Combinaison de protection intégrale.

Informations complémentaires

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards au moyen d'un jet d'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Indications générales**

Veiller à une ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Green lemonade Aroma

Révisé le: 01.07.2025

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 4 sur 10

Pour le nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

Indications sur les mesures générales d'hygiène au poste de travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Établir et respecter un plan de protection de la peau! Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, se doucher si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients**

Tenir le récipient bien fermé.

Indications pour le stockage en commun

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Classe de stockage selon TRGS 10 (Liquides combustibles ne pouvant être affectés à aucune des classes de stockage 510: précitées)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide pour cigarettes électroniques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	F/m³	Limite de	Remarque	Espèce
					grenzungsfaktor		
64-19-7	Acide acétique	10	25		2(l)	Y	TRGS 900

Valeurs DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-19-7	Acide acétique			
	DNEL travailleur, long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m³
	DNEL consommateur, long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m³

Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Compartiment environnemental	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Green lemonade Aroma

Révisé le: 01.07.2025

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 5 sur 10

N° CAS	Désignation
64-19-7	Acide acétique
Eau douce	3058 mg/l
Eau de mer	0,306 mg/l
Eau de mer (rejet intermittent)	1,136 mg/kg
Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres doivent être portés. Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés en fonction du poste de travail, selon la concentration et la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé



Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	80 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Valeur du pH:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Green lemonade Aroma

Révisé le: 01.07.2025

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 6 sur 10

Densité (à 20 °C): 1,03 g/cm³
 Densité de vapeur relative: non déterminé
 Propriétés des particules: non applicable

9.2. Autres informations**Informations sur les classes de danger physique**

Risques d'explosion

Le produit n'est pas: explosible.

Propriétés oxydantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation: non déterminé

Teneur en solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit en cas de manipulation et de stockage conformes à l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculée

ETA (orale) 6640 mg/kg; ETA (cutanée) > 2000 mg/kg; ETA (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ETA (inhalation poussière/brouillard) > 5 mg/l



N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutanamide				
	orale	ATE 500			
		mg/kg			
64-19-7	Acide acétique				
	orale	LD50 3310	Rat	ECHA	
		mg/kg			
	par inhalation (4 h) Gas	LC50 598 ppm	Rat	ECHA	
3658-77-3	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one				

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Green lemonade Aroma

Révisé le: 01.07.2025

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 7 sur 10

N° CAS	Désignation				
	orale	ATE	500		
		mg/kg			

Effet irritant et corrosif

Corrosion/irritation cutanée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one)

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**Autres informations**

Le mélange est classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: écotoxique.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-19-7	Acide acétique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 > 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA	
		mg/l		(truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 > 1000	72 h	Skeletonema	ECHA	
		mg/l		costatum		
	Aiguë	EC50 > 1000	48 h	Ceriodaphnia spec	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.



N° CAS	Désignation			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-19-7	Acide acétique			
	Oxydation	96 %	20	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Green lemonade Aroma

Révisé le: 01.07.2025

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 8 sur 10

N° CAS	Désignation
	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
64-19-7	Acide acétique	-0,17

BCF

N° CAS	Désignation	BCF	Espèce	Source
64-19-7	Acide acétique	3,16		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés endocriniennes pour les organismes non cibles, aucun composant ne remplissant les critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination conformément aux prescriptions des autorités.

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/SDR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.3. Classes de danger pour le transport:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 01.07.2025

Green lemonade Aroma

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 9 sur 10

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Entrée 3, entrée 40, entrée 75

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles: 89,321 % (920,005 g/l)

Directive 2004/42/CE relative aux COV des peintures et vernis: 90,116 % (928,196 g/l)

Indications relatives à la directive SEVESO III 2012/18/EU: N'est pas soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Restriction d'emploi: Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes (§ 22 JArbSchG).

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) I: 5.2.5: substances organiques, exprimées en carbone total pour $m \geq 0,50$ kg/h: conc. 50 mg/m³

Proportion: 89,63 %

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) II: 5.2.1: poussières totales, y compris les poussières fines pour $0,2 < m \leq 0,4$ kg/h: conc. 20 mg/m³ resp. pour $m \leq 0,2$ kg/h: conc. 0,15 g/m³ resp. pour $m > 0,4$ kg/h: conc. 10 mg/m³

Proportion: 0,05 %

Classe de danger pour les eaux (WGK): 3 - fortement dangereux pour les eaux

Statut: Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions d'hypersensibilité de type allergique.

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche contient des modifications par rapport à la version précédente dans la ou les rubrique(s): 2,4,5,7,9,11,15.

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: liquides inflammables

Acute Tox: toxicité aiguë

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Green lemonade Aroma

Révisé le: 01.07.2025

Numéro de matériel: DL-SL-019

Page 10 sur 10

Skin Corr: corrosion cutanée
 Eye Irrit: irritation oculaire
 Skin Sens: sensibilisation cutanée
 CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne UE: Union européenne

Facteur M: facteur multiplicateur

VOC: flüchtige organische Verbindung (volatile organic compound)

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n°**1272/2008 [CLP]**

Classification	Méthode de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Version suisse

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 01.07.2025

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions en vigueur.

(Les données relatives aux composants pertinents ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)